

## Association REVV - Questionnaire élections municipales 2020

### **Introduction :**

Pour répondre vos questions, les réponses par oui et par non sont bien insuffisantes car elles interrogent la place de l'action municipale par rapport à l'action intercommunale et à l'action des associations.

1° Certaines de vos questions font partie de nos choix programmatiques. La réponse a donc déjà été annoncée et il est aisé de répondre : nous prendrons clairement position sur ces sujets et nous battons pour que ces questions avancent.

2° D'autres questions attirent notre attention, mais une réponse argumentée justifie des études. Le rôle de la municipalité est d'impulser ces études, de rencontrer les habitants, de favoriser les débats.

3° Certaines questions renvoient à l'action des associations : l'expérience montre que, pour convaincre les gens, la dynamique au sein des associations est plus pertinente que les interventions institutionnelles. La ville a un rôle à jouer, celui de subventionner ces associations, de les aider dans leurs missions.

4° Certaines questions renvoient à l'intercommunalité. Ces débats sont à lancer, mais les décisions seront conditionnées à la position des autres communes et des autres partenaires, en particulier les questions concernant VRD.

*N.B. : Bien entendu, certaines questions peuvent se trouver sur deux registres, par exemple, faire partie de notre programme (1°) et dépendre des débats avec l'intercommunalité (4°).*

Pour nous, ce qui est fondamental, ce n'est pas de multiplier les promesses dont certaines seront irréalisables faute de moyens ou d'études.

Notre conception, c'est :

- travailler avec le monde associatif sur des projets, impulsés et étudiés par les adhérents
- rencontrer les habitants qui sont concernés par les aménagements pour les impliquer
- créer des espaces de discussions et de rencontres entre les services municipaux qui instruisent les dossiers, les associations qui mobilisent leurs adhérents sur des projets et les habitants des quartiers où se réalisent les aménagements.

Organisation de la mobilité

### **Réponses au questionnaire :**

#### **Organisation de la mobilité**

##### Général :

*Q 1 : Quelles mesures prendrez vous pour inciter la population à utiliser d'autres moyens de déplacement que la voiture individuelle :*

Nos principaux axes sont définis dans notre programme

1° Limiter l'utilisation de la voiture en ville

- 2° Élargir les zones 30 et limiter les zones 50 à quelques grands axes urbains où se trouvent des parcours doux en site propre.
- 3° Prime pour l'achat d'un vélo, même s'il n'est pas électrique
- 4° Renforcer et entretenir les voies cyclables
- 5° Vélibus pour les enfants pour se rendre à l'école
- 6° Engager une réflexion sur la gratuité des transports en commun
- 7° Augmenter le nombre de parcs à vélo
- 8° Renforcer les indications piétonnes et cyclistes pour les déplacements en ville
- 9° Favoriser le covoiturage extérieur en utilisant internet pour permettre la mise en relation des personnes.

Bien entendu, tout cela se fera en concertation avec les associations et les personnes intéressées. Nous pourrions aussi utiliser le bulletin municipal pour populariser ces initiatives. Mais c'est aussi auprès des associations que nous trouverons des idées originales pour motiver les valentinois et valentinoises, et nos voisins de l'Agglo, à utiliser d'autres moyens de déplacement que la voiture.

*Q 2 : Donneriez-vous la priorité à ces modes en allouant plus de budgets et plus d'espace en site propre, donc en prenant des budgets et de la place à la voiture ?*

Oui, c'est un axe fort de notre campagne.

*Q 3 : Soutenez-vous les projets routiers tels que le Carrefour des Couleures, l'échangeur de Montélier ou le troisième pont ?*

Non. Ce type d'infrastructure ne fait qu'accroître les flux vers la ville plus qu'ils n'absorbent ceux déjà existants. Par ailleurs, le Carrefour des Couleures renforce l'attractivité vers les zones commerciales au détriment du centre ville. Pour des aménagements qui améliorent la sécurité de tout le monde, piétons, cyclistes et voitures, oui. Mais de nouvelles infrastructures, souvent très coûteuses, qui renforcent les déplacements en voiture, non.

*Q 4 : Généralisez-vous les zones 30 au centre ville et dans les quartiers résidentiels ?*

Oui. Sur le centre ville, la circulation est déjà bien ralentie et la signalisation à 30 km/h permettrait de renforcer la sécurité et d'éviter les vitesses en nocturne, avec des dangers d'autant plus grand d'accidents. Dans les zones résidentielles, c'est un schéma général de déplacements à étudier et ces études doivent être menées en concertation avec la population pour favoriser l'adhésion de celles-ci au projet.

*Q 5 : Allez vous passer votre commune en « ville 30 » (le 30 devient la règle, 50 l'exception) ?*

Cette question est plus complexe car elle demande de définir ce que nous appelons « exception ». Il existe de grands axes à Valence qui peuvent rester à 50, à condition que la sécurité soit aménagée aux carrefours, tant pour les cyclistes que pour les piétons. Par ailleurs, la question est de savoir quelles liaisons seront mises en place pour garantir la sécurité des déplacements à vélo : par exemple, pour aller de l'avenue de Romans à la zone des Couleures. A part les boulevards, une partie importante des rues peuvent être à 30 sans que cela nuise aux déplacements : et cela améliorerait la sécurité des piétons, en particulier pour les enfants.

*Q 6 : Créez-vous des zones de rencontre dans les quartiers commerçants ? Combien ?*

*Q 7 : Combien de parkings relais installerez vous en périphérie ? Dans quels délais et quels moyens de liaison vers le centre ville ?*

Notre volonté est d'installer des parkings relais à chaque entrée de la cité. Par ailleurs, des enquêtes et des études permettront d'avoir une réflexion d'ensemble sur les déplacements alternatifs à la voiture (transports collectifs, vélo, marche à pied), sur les navettes, sur les flux en particulier aux heures de pointe, sur les gains de temps qu'il est possible de proposer aux usagers.

### Réduction des nuisances automobiles :

*Q8 : Quelle mesures dissuasives prendrez vous pour que l'utilisation de la voiture en ville ne soit plus un réflexe systématique pour la plupart des automobilistes ?*

L'accès au centre ville sera limité aux habitants. Une réflexion avec les associations enrichira le projet d'un maximum d'idées, en impliquant les habitants. La création d'un système de transport électrique dédié aux marchandises limitera les véhicules et les poids lourds en ville.

*Q 9 à 12 : Supprimerez-vous ou augmenterez vous le stationnement automobile en surface ? Dans quelles proportions ?*

*A combien fixerez vous le montant forfaitaire post stationnement ?*

*Allez-vous rendre la traversée des quartiers d'habitation impossible pour les voitures ? Quels quartiers ?*

*Quels choix d'équipement de limitation de vitesse choisirez-vous ?*

Sur le principe, l'objectif est de limiter l'utilisation de la voiture, surtout en centre ville. Pour cela, nous proposons la création d'une coulée verte dans la ville limitée aux transports doux et aux piétons. La cartographie sera étudiée avec les associations partenaires du projet, ainsi qu'avec les habitants des quartiers concernés. Cette initiative sera coordonnée avec les autres projets (navettes, parkings relais, etc.).

*Q13 : Comment lutterez vous contre le stationnement sauvage sur les aménagements cyclables et piétonniers ?*

Les voitures mal garées, il n'y a rien de plus énervant et dissuasif pour les cyclistes. Par ailleurs, trop d'incivilités peuvent provoquer des accidents. La police municipale sera missionnée pour faire respecter le code de la route et pour sanctionner les contrevenants. Mais la coercition n'est efficace que si elle est accompagnée d'un travail de sensibilisation, de sanctions graduées, de dispositifs pour faciliter la vie des gens, par exemple, le déchargement ou le chargement.

### Bus :

*Q 14 à 16 : Quelles actions concrètes mènerez vous pour encourager l'usage des bus en remplacement de la voiture ?*

*Appuierez-vous l'augmentation de la densification des lignes de bus : cadencement augmenté, horaires élargies ?*

*Appuierez-vous la mise en place des bus express entre Valence et les communes des alentours ? Quelles communes ?*

C'est un engagement de campagne. Mais l'augmentation du cadencement passe aussi par un travail avec les associations pour motiver la population à modifier ses habitudes et par des études complémentaires, auprès des usagers pour étudier les formes les plus adaptées (parkings relais ou lignes plus lointaines, par exemple)

*Q17 : Proposez vous la gratuité du réseau et dans ce cas, comment compenserez vous la diminution des recettes et comment financerez vous les améliorations du réseau ?*

Sur le principe, nous sommes pour aller progressivement vers la gratuité, en commençant par certaines expériences, en particulier les navettes aux heures de pointe, la gratuité pour certains usagers dépendants ou des forfaits attractifs. Des études pour chiffrer les coûts accompagneront la mise en place des projets. Sur le financement, il y a des choix à faire, privilégier les événements dispendieux comme à l'heure actuelle ou développer ces services à la population : rappelons qu'une grosse partie du coût des transports en commun est financée par les taxes.

*Q 18 à 23 : Quelles actions concrètes mènerez vous pour encourager l'usage du train pour els déplacements domicile travail ?*

*Encouragerez-vous VRD dans la création d'un syndicat de transport avec la Région pour développer un réseau express des trains sur l'agglomération ?*

*Appuierez-vous la création d'un réseau express régional sur l'étoile ferroviaire Valence ?*

*Appuierez-vous la réouverture de la gare ferroviaire voyageurs de Portes les Valence ?*

*Appuierez-vous la création d'arrêts de train à Bourg les Valence et Saint Marcel les Valence ?*

*Appuierez-vous la création d'une vélo-station en gare de Valence ville ?*

Sur le réseau express régional et la réouverture de plusieurs gares pour faire une étoile ferroviaire, c'est un engagement de campagne. Mais sur la création d'un syndicat de transport avec la Région, cela dépend aussi de celle-ci et il n'est pas certain que la conjoncture soit favorable avec l'actuelle équipe qui dirige la Région, contrairement à l'équipe précédente qui avait beaucoup fait pour développer le train comme moyen de déplacement et la logique des cadencements, en particulier le vice-président chargé des transports. Ces projets demandent de toute façon, des études complémentaires assez conséquentes pour définir les réalisations possibles et la pertinence des cadencements. Par ailleurs, cette organisation est à coordonner avec le projet des parkings relais.

Écoles :

*Q24 à 28 : Quelles actions mènerez vous pour que les parents soient moins tentés d'amener leurs enfants à l'école en voiture ?*

*Réduirez-vous l'offre de stationnement automobile aux abords des écoles ?*

*Comment réduirez-vous la circulation à proximité des écoles aux heures d'affluence ?*

*Équiperez-vous les écoles d'abris à vélo plus adaptés ?*

Ces projets répondent à nos engagements : ils demandent une mobilisation des associations, une coordination entre elles et les services municipaux et une discussion avec les habitants des quartiers concernés. Et ce travail est à réaliser quartier par quartier en raison des problématiques différentes selon les implantations des écoles et les populations concernées.

*Q 30 Encouragerez vous la création de pédibus et de vélo-bus en mettant du personnel à disposition ?*

Ce projet a été proposé au sein de notre campagne par quelques membres et il a obtenu l'adhésion de toute l'équipe. Savoir si nous devons mettre du personnel à disposition ou subventionner des associations qui seraient motrices sur ce projet auprès des parents d'élèves n'a pas encore été tranchée : ce sera certainement à étudier au cas par cas

*Q 29 et 31 : Encouragerez-vous les écoles à participer au challenge mobilité de la région ? Comment ?*

*Encouragerez-vous les écoles à former les enfants à la mobilité à vélo ?*

Oui, la formation est indispensable pour sensibiliser les enfants à ces enjeux, d'autant plus si l'initiative vient des enseignants. Les budgets à investir sont modestes au regard de la sensibilisation qu'apportent de tels projets. Par ailleurs, ce travail doit se faire en partenariat avec les associations des parents d'élèves pour être une réussite.

## **Politique cyclable**

*Q1 et 2 : Réduirez-vous la place de la voiture pour l'affecter aux aménagements cyclables ?  
Quel budget par an et par habitants consacrez-vous aux aménagements cyclables ?*

Oui, c'est un engagement de campagne. Les budgets seront à la hauteur de ces engagements : plus de 10 euros par an et par habitant. Des études permettront de trouver les financements complémentaires (par exemple, Europe, politique sectorielle de l'état, mécénat, etc.) pour accroître cette part sans faire porter la totalité de l'effort sur le budget municipal.

*Q3 : Quelles opérations mènerez vous pour encourager la population à utiliser le vélo plutôt que la voiture ?*

C'est le typiquement ce genre de problématique qui ne peut pas s'envisager sans le partenariat avec les associations et la rencontre avec les habitants des quartiers. La ville peut accompagner les projets, faciliter la communication, subventionner certaines opérations et apporter son soutien officiel.

*Q4 : Proposez-vous le forfait mobilité durable aux employés de la commune qui utilisent le vélo pour leurs déplacements domicile travail ?*

Oui ; l'objectif sera aussi de la faire connaître aux employeurs locaux.

### Intercommunalité :

*Q 5 à 7 : Consulterez-vous VRD pour tous els travaux de voirie et en particulier les aménagements cyclables ?*

*Êtes-vous prêts à déléguer la compétence voirie (maîtrise d'ouvrage) à intercommunalité en suivant les prescriptions de VRD ?*

*Quel budget proposerez-vous pour sécuriser les 3 axes cyclables structurants définis par VRD ?  
Pour une réalisation complète sécurisée et en site propre à quelle échéance ?*

Nous sommes attachés à la liaison entre Valence gare et Valence TGV, ainsi qu'aux autres axes structurants. Sur de telles liaisons entre les villes, la compétence doit aller à l'agglomération. En revanche, les aménagements internes aux villes doivent être gérés par la municipalité. Le budget à allouer est de 1,5 Millions d'euros sur 6 ans.

*Q 8 Appuiez-vous la création d'un réseau vélo en site propre, continu et sécurisé entre Valence et les communes alentours :*

Oui c'est indispensable d'avoir un schéma global et de favoriser les déplacements sur des pistes sécurisées, d'autant qu'une réflexion peut aussi se porter sur les différentes petites routes qui traversent les campagnes environnantes et qui peuvent être, pour certaines, réaménagées en pistes cyclables ou doublées en espace cyclable. Ceci étant, il faut différencier les trajets résidences – écoles et résidences - centres des bourgs, qui correspondent à des aménagements tout public (compétence ville), de trajets plus éloignés entre villes (plus de 10 kilomètres par exemple) qui correspondent à des déplacements de personnes plus aguerris ou d'adolescents qui maîtrisent déjà les déplacements à vélo (compétence à déléguer à l'agglomération).

## Aménagements cyclables

*Q 9 à 15 : Généraliserez-vous les doubles sens cyclables (DSC) dans toute la ville ?*

*Mettez-vous en place des « cédez le passage aux feux » sur la majorité des carrefours à feux ?*

*Systématisez-vous les sas vélos à tous les feux ? Rénoverez-vous tous les sens existants ?*

*Rendez-vous les pistes cyclables non obligatoires pour les cyclistes ?*

*Systématisez-vous les bandes de sécurité de 50 cms entre les bandes cyclables et les places de stationnement automobiles pour protéger les cyclistes contre l'ouverture des portières ?*

*Positionnez-vous des logos au centre des voies de circulation lorsque la largeur ne permet pas un dépassement sûr ?*

*Créez-vous une signalétique systématique pour les déplacements à vélo ?*

Sur les zones à 50, nous privilégierons les pistes cyclables en site propre. Sur les zones à 30, nous privilégierons le principe de la route partagée (comme à Châteauneuf-sur-Isère). Les doubles sens seront donc systématisés sur les zones 30, avec des marquages au sol pour signifier aux véhicules la priorité aux vélos. Les sas pour les vélos seront systématisés à tous les feux où cela est possible. Nous attachons aussi une importance au nettoyage des voies cyclables avec un matériel de la ville adapté.

## Information des cyclistes :

*Q16 et 32 : Avec quels moyens ferez vous la promotion des déplacements à vélo ? Bulletin municipal, affichage public, fête du vélo, etc. ?*

*Quelles mesures prendrez-vous pour participer à la formation des cyclistes ? Sur quels thèmes ?*

Ces projets sont intéressants, mais c'est là aussi typiquement des actions qui sont à développer par le tissu associatif. Bien entendu, la municipalité peut mettre à disposition certains moyens de communication (panneaux, bulletin, etc.). Elle peut aussi accompagner les associations dans le montage de demande de subvention, et surtout les orienter vers les pistes de financements (Europe, État, Région, Département, Fondations, etc.) : un service aux associations serait bienvenu sur ce point et largement amorti par les financements que cela permettrait de drainer vers l'Agglo de Valence Romans.

## Stationnement des vélos :

*Q17 à 20 : Augmenterez vous dans le PLU les exigences en matière de stationnement sécurisé des vélos dans les logements neufs ?*

*Combien de box à vélos installerez-vous sur l'espace public de la commune ?*

*Dans certaines rues désertées par les commerces, créez-vous des stationnements vélos sécurisés en utilisant des fonds de commerce inoccupés ?*

*Réaffecterez-vous des places de stationnement automobile à l'installation d'arceaux ou de box à vélos ?*

Nous sommes favorables à un accueil des vélos plus important en gare de Valence ville et en gare de Valence TGV, ainsi que sur toutes les autres gares de l'étoile ferroviaire. Nous sommes aussi favorables à développer des endroits sécurisés pour stocker les vélos pendant les courses en ville, dans des lieux à la vue de tout le monde. Mais ces aménagements n'ont d'intérêt que si nous parvenons à changer les habitudes des résidents, ce qui renvoie aux questions précédentes. C'est un projet d'ensemble qu'il convient d'étudier et de mettre en œuvre, de façon à ce que ces installations ne soient pas sous employées.

En revanche, notre équipe s'engage à intervenir pour que les mesures réglementaires de la loi SRU soient appliquées, soit lors de l'élaboration du PLU, soit par un suivi des constructions neuves. Et ces projets d'aménagement sont à intégrer systématiquement dans tous les projets d'aménagement urbain.

#### Lutte contre le vol :

*Q 21 à 23 : Ferez-vous des campagnes pour la prévention du vol des vélos ?*

*Impliquerez-vous la police municipale dans la lutte contre le vol en utilisant le fichier Bycicode pour rechercher les propriétaires de vélos marqués parmi les vélos retrouvés ?*

*Impliquerez-vous la police municipale dans la lutte contre le vol en devenant opérateur de marquage ?*

Oui, c'est un enjeu important de sensibiliser les cyclistes aux possibilités de lutter contre le vol et de généraliser le fichier Bycicode. En revanche, il nous semble que le marquage doit rester une opération du milieu associatif, que la ville peut valoriser de différentes façons.

#### Concertation sur les aménagements :

*Q 24 et 25 : REVV souhaite rencontrer régulièrement (au moins deux fois par an les services techniques en présence des élus référents pour discuter des aménagements. Organisez-vous de telles rencontres ?*

*Consulterez-vous REVV en amont chaque fois que des travaux concernant les déplacements seront envisagés ?*

L'introduction à ce questionnaire a répondu à ces deux questions. Pour nous, c'est un sujet central. La municipalité doit favoriser la rencontre des services techniques avec les associations et les habitants : c'est notre façon de concevoir la gestion municipale.